



# FLASH INFOS



## La mobilisation pour le plan local d'urbanisme (PLU) continue...

Madame, Monsieur,

Suite à la parution du flash infos 8, vous êtes nombreux à vous manifester et à soutenir le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Witz mené depuis plusieurs années et que le conseil municipal a voté. Votre opposition aux demandes des services de l'Etat qui dénaturent en profondeur un projet équilibré, les messages diffusés par des associations wéziennes... tout confirme cette mobilisation. **Le conseil municipal au complet vous en remercie.**

**Soutenez le PLU de la commune** pour que nos spécificités wéziennes soient réellement prises en compte, avant la fin de l'année, **sinon l'Etat risque de prendre la main début 2017 et fera ce qu'il voudra !**

Pour mémoire, voici les arguments défendus par la commune et qui peuvent vous aider à formuler votre soutien :

Nous ne pouvons admettre la réalisation de 300 logements (au lieu des 250 envisagés sur la zone de la Haie Jabeline), ni le pourcentage de 50 % de logements sociaux **sur ce seul endroit**. Il est en effet impossible de passer de 250 (maximum prévu) à 300 logements sur cette zone compte tenu des points suivants :

- la circulation automobile (une seule voie de dégagement : la rue de la Fontaine aux Chiens et une insertion difficile sur la rue de Paris) ;
- l'impossibilité de réaliser des parkings en sous sol ;
- la difficulté de vie dans la commune sans un véhicule ;
- le trafic de bus inadapté aux horaires des activités de la plateforme de Roissy ;
- l'homogénéité à conserver dans le style de l'habitat sur Saint-Witz.

Vous pouvez bien sûr avancer d'autres arguments et préciser au commissaire enquêteur que **la commune s'engage :**

- à réaliser 300 logements mais sur deux sites ;
- à tendre à terme vers 150 logements sociaux mais sur plusieurs sites ;
- à créer rapidement au cœur du village un nouvel ensemble comportant un cabinet médical et des petits logements (entre 30 et 45), avec un fort taux de logements sociaux. Il faut des logements sociaux ? En voilà, mieux répartis. Et sur ce projet, la commune possède la maîtrise foncière.

Jusqu'au 3 juin 2016 (fin de l'enquête publique) inclus, **3 moyens d'agir :**

- consigner vos observations dans les registres mis à dispositions à la mairie, aux horaires habituels d'ouverture\* ;
- adresser vos observations par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- faire connaître votre avis directement auprès du commissaire enquêteur lors des 2 permanences qu'il tiendra en mairie :
  - Samedi 28 mai de 9h à 12h
  - Vendredi 3 juin de 16h à 19h

Nous comptons sur vous pour l'avenir de Saint-Witz.

Le Conseil municipal

